

## CONGRÈS ACADÉMIQUE

**JEUDI 15 MARS 2012 À ARCUEIL**  
**JEUDI 22 ET VENDREDI 23 MARS À COLOMBES**  
**AU LYCÉE GUY DE MAUPASSANT**

**Aux S1**

### SOMMAIRE

**P. 1** Thèmes et ordre du jour du congrès

**P. 2** Être délégué

**P. 3 et 4** : Plans d'accès et coordonnées.

**P. 5** : Mandats

**P. 6 et 7** : Affiche pour votre panneau syndical

### **Chaque établissement doit être représenté !**

Le congrès du SNES est un moment important. Ne laissez pas passer cette occasion de discuter des orientations du SNES !

Chaque s1 doit désigner ses délégués. Ceux-ci doivent déposer une autorisation d'absence à faire remonter par voie hiérarchique.

Il est possible de se relayer entre délégués d'un s1 mercredi 15, jeudi 22 et jeudi 23 mars.

### **Dans chaque établissement exprimez-vous !**

Communiquez vos remarques, vos demandes, vos aspirations, vos critiques à votre délégué au congrès académique.

De ce travail de démocratie interne sortiront les mandats de la délégation académique au congrès national qui aura lieu à Reims entre le lundi 2 et le vendredi 6 avril 2012.

## Les thèmes du congrès :

Thème 1 : Un second degré pour la réussite de tous.

Thème 2 : Des personnels reconnus, revalorisés, concepteurs de leurs métiers.

Thème 3 : Pour des alternatives économiques, sociales et environnementales.

Thème 4 : Pour la rénovation du syndicalisme.

N° Commission paritaire 0713S05547 N° ISSN en cours.  
Hebdomadaire prix de vente 2 euros. Abonnement 12 euros. Edité par section académique de Snes de Versailles (Syndicat national des enseignements du second degré) 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil cedex - Tél. : 08 03 11 11 84. Directeur de publication David Rafroidi. Imprimé par l'imprimerie spéciale du Snes

## L'ordre du jour

### Jeudi 15 mars : commissions à Arcueil

10 h 00—12 h 00 : commissions thèmes 1 et 2 en parallèle

14 h 00—17 h 00 : commission thèmes 4 et statuts

17 h 00—18 h 00 : commission thème 3

### Jeudi 22 et vendredi 23 mars à Colombes, lycée Guy de Maupassant

#### 22 mars

09 h 30 : Accueil et vérification des mandats

09 h 50—10 h 00 : Ouverture et présentation des compléments au rapport d'activité académique, vote de l'ordre du jour

10 h 00—11 h 00 : Complément au rapport d'activité et débats

11 h 00—12 h 30 : Thème 2 (Présentation)

14 h 00—15 h 30 : Thème 2 (Débats et votes)

15 h 30—17 h 00 : Thème 3 (Présentation, débats et votes)

17 h 00—18 h 30 : Réunions de tendances

#### 23 mars

09 h 00—09 h 30 : Rapport financier

09 h 30—10 h 30 : Table ronde syndicalisme (avec Pierre Marsaleix, FSU RP, Frédérique Rolet co-Secrétaire Générale du SNES, un responsable régional de la CGT, un responsable régional des Solidaires)

10 h 30—12 h 30 : Thème 4 (Présentation, débats et votes)

13 h 45—15 h 00 : Motion action (Présentation, débats et votes)

15 h 00—17 h 00 : Thème 1 (Présentation, débats et votes)

17 h 00—18 h 00 : Statuts (Présentation, débats et votes)

# Être délégué au Congrès académique des 15, 22 et 23 mars 2012

## Qui sont les délégués ?

Sont délégués au Congrès académique, les membres titulaires de la CA du s3, les membres titulaires des bureaux de s2, les délégués des s1. **Participer au congrès n'implique pas d'être un spécialiste averti ou un militant chevronné encore moins d'être mandaté sur l'ensemble des sujets couverts par les rapports préparatoires.**

### **Chaque s1 doit être représenté :**

Jusqu'à 20 syndiqués inclus : un délégué

De 21 à 50 syndiqués : deux délégués

Par tranche supplémentaire de 50 syndiqués : un délégué supplémentaire

### **Mode de désignation des délégués :**

On doit tenir compte des sensibilités existant dans le s1, telles qu'elles se traduisent dans le résultat du vote pour l'élection de la CA du s3, ou toute autre modalité qui fera accord dans le s1.

Lorsqu'il y a un délégué, ce doit être un syndiqué se reconnaissant dans le courant de pensée qui a le plus de voix. Lorsqu'il y a plusieurs délégués, la répartition se fait d'après les règles de la proportionnelle à la plus forte moyenne.

### **Pour s'informer et débattre :**

#### **Publications nationales :**

Supplément à l'US n° 716 du 21 décembre 2011

Supplément à l'US n° 717 du 11 janvier 2012

Supplément à l'US n° 718 du 4 février 2012

<http://www.snes.edu/-Congres-du-SNES-Reims-2012-.html>

#### **Publications académiques :**

SNES Versailles n° 4, janvier 2012

SNES Versailles Infos n° 17 du 10 février 2012

<http://www.versailles.snes.edu/spip.php?rubrique62>

### **Autorisation d'absence :**

Les délégués doivent s'ils ont cours ces jours-là, déposer une demande d'autorisation d'absence adressée au Recteur par la voie hiérarchique. Cette demande doit être déposée auprès du chef d'établissement quelques jours avant la date du congrès. (voir modèle joint).

L'autorisation d'absence pour participer à un congrès syndical est de droit (décret du 28 / 05 / 1982, Art. 14). Ni le chef d'établissement ni quiconque n'est habilité à se prononcer sur cette demande. Ne vous laissez pas intimider. En cas de difficulté, contactez immédiatement la section académique du SNES.

Une attestation de présence vous sera donnée durant le Congrès.

Ne pas attendre le dernier moment.

### **Modèle d'autorisation d'absence :**

M. / Mme. / Mlle. ....

Professeur de .....

au Lycée / Collège.....

(adresse de l'établissement)

à

Monsieur le Recteur

De l'Académie de .....

S/C de M. / Mme le Proviseur / Principal

du Lycée / Collège

Monsieur le Recteur

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance, l'autorisation de m'absenter, pour participer aux travaux du congrès académique du S.N.E.S. – F.s.u., qui se déroulera le 15 mars 2012 à Arcueil, les 22 et 23 mars 2012 à Colombes, conformément à la réglementation en vigueur sur les droits syndicaux (décret du 28 mai 1982).

Je suis en effet mandaté(e) pour y participer.

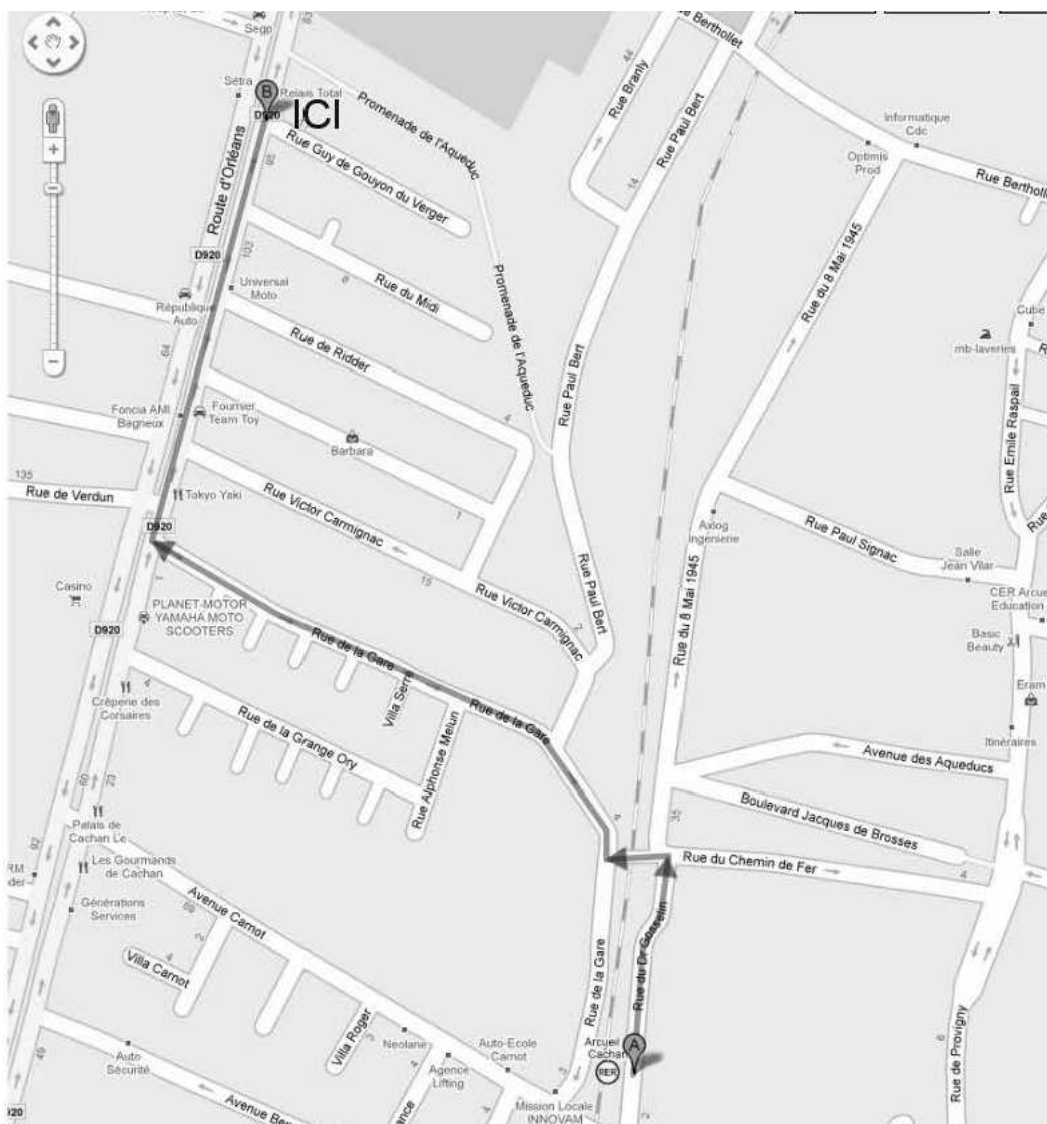
Je vous prie de croire, Monsieur le Recteur, à l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

A....., le .....

(signature)

## Plans d'accès (1)

Mercredi 15 mars commissions à Arcueil  
au siège de la section académique



### Notre adresse à Arcueil :

SNES section académique de Versailles  
3 rue Guy de Gouyon du Verger 94112 Arcueil Cedex

### RER B Arcueil Cachan

Téléphone : 08 11 11 03 84 ou 08 11 11 03 85 (tarification locale)

Fax 01 41 24 80 62

Site : [www.versailles.snes.edu](http://www.versailles.snes.edu)

Mail : [s3ver@snes.edu](mailto:s3ver@snes.edu)

## Plans d'accès (2)

Jeudi 22 et vendredi 23 mars discussions plénières, lycée Guy de Maupassant à Colombes



### L'adresse du lycée Maupassant :

52 rue Robert Schuman  
92700 Colombes

### Par la route :

Le lycée est situé au n° entre le stade Yves-du-Manoir et l'hôpital Louis Mourier.  
De l'A86, prendre la sortie n°3 « Colombes-Centre »

### Par le train :

La gare SNCF de Colombes est située sur la ligne J du réseau Paris Saint-Lazare.  
De la gare, les lignes de bus 166 et 304 permettent de rejoindre le lycée.

### Par le bus :

5 lignes de bus passent à proximité du lycée :

- Ligne 164 (Argenteuil-collège Claude Monet /Porte de Champerret) arrêt Robert Schuman ;
- Ligne 166 (Colombes-Audra /Porte de Clignancourt) arrêt Audra ;
- Ligne 235 (Colombes-Europe /Gabriel Péri) arrêts Europe ou Tour d'Auvergne ;
- Ligne 304 (Nanterre-Place de la Boule /Les Courtilles) arrêts Europe ou Tour d'Auvergne ;
- Ligne 366 (Desserte urbaine de Colombes) arrêt Tour d'Auvergne.

### Téléphone :

01 46 52 50 00



# Mandats syndicaux à découper

A remettre avec la demande d'autorisation d'absence



Je soussignée Marie-Damienne ODENT, Co-Secrétaire Générale de la section académique du SNES de Versailles certifie que :

Mlle, Mme, M. \_\_\_\_\_

Est mandaté(e) pour participer au Congrès Académique du SNES des 15, 22 et 23 mars 2012.

*Fait à Arcueil le 10 février 2012*

Marie-Damienne ODENT



Je soussignée Marie-Damienne ODENT, Co-Secrétaire Générale de la section académique du SNES de Versailles certifie que :

Mlle, Mme, M. \_\_\_\_\_

Est mandaté(e) pour participer au Congrès Académique du SNES des 15, 22 et 23 mars 2012.

*Fait à Arcueil le 10 février 2012*

Marie-Damienne ODENT

A échanger à l'ouverture du congrès  
contre le mandat définitif

NOM du délégué : \_\_\_\_\_

Etablissement : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_

Département : \_\_\_\_\_

Au titre :

- De la CA du s3
- Du bureau du s2 (préciser le département) : \_\_\_\_\_
- De délégué de mon s1 (préciser le nombre de syndiqués) :

NOM du délégué : \_\_\_\_\_

Etablissement : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_

Département : \_\_\_\_\_

Au titre :

- De la CA du s3
- Du bureau du s2 (préciser le département) : \_\_\_\_\_
- De délégué de mon s1 (préciser le nombre de syndiqués) :